

### Financement

Le financement de cette réalisation sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

### Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 3 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 23'333.35.

### Frais d'exploitation

Les travaux, l'entretien et la gestion de ce réseau "wifi" n'engendreront aucun frais d'exploitation supplémentaire.

### Conclusions

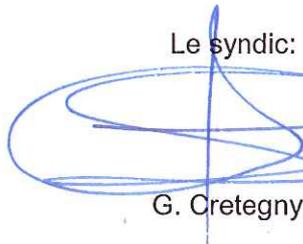
Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 42 relatif à l'installation des réseaux "wifi" à la salle communale et aux bâtiments de Montoly 1 et 2.
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- d'accorder le crédit de 70'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux.

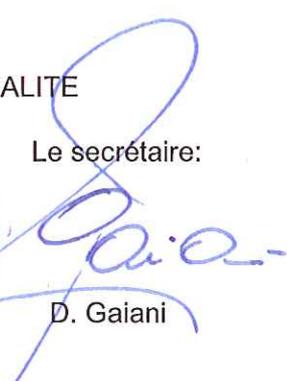
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

  
G. Cretegnny



Le secrétaire:

  
D. Gaiani

annexe 1 – synoptique général

annexe 2 – implantation des antennes dans les différentes salles